

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies.



[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

23_HQU_40 - Question orale Loïc Bardet - Mise en œuvre de la loi sur la chasse révisée, que prévoit le canton ?.

Séance du Grand Conseil du mardi 2 mai 2023, point 2.7 de l'ordre du jour

Texte déposé

Suite à l'échec du comité référendaire, la révision de la loi fédérale sur la chasse a formellement été adoptée et il sera donc possible d'effectuer des tirs préventifs contre les loups représentant un grave danger pour l'homme et de mieux réguler les loups appartenant à une meute lorsque celle-ci cause des dommages, notamment en attaquant les animaux de rente. Comment le canton envisage-t-il de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions ?

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500) (tel: +41213160500)

info.grandconseil@vd.ch (javascript:linkTo_UnCryptMailto(%27qempxs.mrjs2kverhgsrwimpDzh2g!%27);)

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place%20du%20Château%206++Lausanne+Suisse) (https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse)